

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 18 JUIN 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9

Date de convocation	: 11 juin 2024	Date d'affichage	: 11 juin 2024
----------------------------	----------------	-------------------------	----------------

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, VIRICEL Christelle Adjoints, ROLLAND Yann, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise,

Absents excusés : GARDON François, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, DEROSIER Philippe

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL2/18-06-24 – Convention de délégation pour l'organisation d'un service de transport scolaire dans la Loire, avec participation financière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que depuis plusieurs années scolaires, la commune de Valeille organise le transport scolaire, pour l'école de Valeille.

Il indique ensuite que la convention de délégation de la compétence transports scolaires qui lie la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la commune de Valeille, prend fin avec l'année scolaire 2023-2024.

Il informe ensuite, que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'établir une convention de délégation pour l'organisation d'un service de transport scolaire dans la Loire, avec participation financière.

Il fait part que cette convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée d'un an. Elle sera reconduite tacitement trois fois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention concernant la délégation pour l'organisation d'un service de transport scolaire dans la Loire, avec participation financière.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de Valeille.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL

Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240618-DEL2_18-06-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024